LA RÉVOLUTION DE 1830 A TOURNAI

Jacques NAZET,

Assistant aux Archives de l'État à Tournai
et à l'Université Libre de Bruxelles

UNIVERSITAS BRUXELLENSIS · BIBLIOTHECA ·

-itas Bruxellensis
LO

Tiré à part des
ACTES DU COLLOQUE D'HISTOIRE MILITAIRE BELGE
(1830 - 1980)
Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire.
Bruxelles 1981 .

VARIA 001 N 238
n° 25

LA RÉVOLUTION DE 1830 A TOURNAI

Jacques NAZET,

Assistant aux Archives de l'État à Tournai
et à l'Université Libre de Bruxelles

L'étude des événements de 1830 à Tournai peut à première vue apparaître aujourd'hui comme une gageure dans la mesure où l'on ne dispose plus de cette source essentielle que représentaient les très riches archives de la ville qui ont été complètement détruites en 1940. Le souvenir d'une partie de celles-ci a toutefois subsisté grâce au travail de base sur la révolution de 1830 à Tournai que constituent les pages du grand érudit local Eugène Soil de Moriamé dans son étude sur *Les milices citoyennes de Tournai (1803-1832)* parue au début de ce siècle (1). Ce travail fait en effet largement appel aux archives de la ville dont il publie in extenso certains documents aussi précieux que des procès-verbaux du Conseil de Régence, en même temps qu'il utilise et reproduit en partie les papiers — aujourd'hui presque totalement disparus — du patriote catholique Barthélemy Dumortier, fournissant ainsi le témoignage privilégié de celui qui fut l'un des principaux acteurs des événements.

Cela étant, d'autres possibilités s'offrent encore de compenser dans une certaine mesure la perte des archives de Tournai et de compléter ainsi l'information donnée par les documents de ces archives qui nous ont été transmis par le travail de Soil. Et ce, en ayant recours aux ressources jusqu'ici inexploitées des fonds d'archives conservés aux Archives Générales du Royaume à La Haye, ainsi qu'à quelques documents se trouvant au Musée Royal de l'Armée à Bruxelles et aux Archives de l'État à Tournai, sans oublier le témoignage des deux journaux publiés alors à Tournai, à savoir la « Feuille de Tournay » fondée en 1804 et d'opinion libérale, et le « Courrier de l'Escaut », journal politique catholique dont la fondation par Barthélemy Dumortier le 18 octobre 1829 et la première année d'existence furent intimement liées au déclenchement du processus révolutionnaire (2).

Ainsi, se trouve-t-on en présence d'un ensemble de sources qui ne vaut sans doute pas celui dont on dispose pour d'autres villes mais qui permet tout de même de se livrer à quelques nouvelles réflexions qui aillent au-delà d'une simple relation de faits par ailleurs déjà fort bien connus (3).

*
* *

Comme ailleurs dans nos provinces, c'est à la fin du mois d'août que l'annonce des premiers troubles à Bruxelles provoque une certaine agitation à Tournai où, semble-t-il, le calme avait régné jusqu'alors. Tout au plus a-t-on connaissance d'un incident survenu à la mi-août lors de la distribution des prix à l'athénée, quelques élèves ayant tenté d'arborer un drapeau tricolore (4). Mais cet incident n'est pas pris au sérieux par les autorités (5).

En fait et à ce moment, la seule véritable inquiétude qu'exprime le bourgmestre de Tournai, le comte Bernard de Béthune, se rapporte à la situation économique et à ses conséquences sociales. Ainsi écrit-il le 22 août au gouverneur du Hainaut Ferdinand de Macar : « *Ma ville est parfaitement tranquille; le peuple ne se dessine point du tout; les bourgeois parlent des événements comme d'une chose qui les intéresse plus ou moins, mais sans aucune importance, La seule crainte que peuvent amener les événements c'est la stagnation du commerce; à cet égard, il y a déjà ici quelques embarras. Notre fabrique de tapis qui a un grand nombre d'ouvriers a peu de commandes (...); elle ralentit ses ouvrages (...); déjà des ouvriers se plaignent assez fortement; l'hiver pourrait amener de tristes choses, si on ne trouve point des moyens de mettre la classe pauvre des villes en état de gagner du pain; les mauvais temps gênent la rentrée de la moisson; le marché d'hier s'en est ressenti; le grain a augmenté d'environ cinquante cents* » (6).

S'il est donc conscient des difficultés que pourrait engendrer un malaise social qui est alors le résultat d'une conjoncture économique défavorable (7), le bourgmestre nie en revanche et contre toute évidence le malaise politique et l'opposition pourtant grandissante qui s'affirme sur ce plan, comme l'attestent le succès remporté par la seconde campagne de pétitionnement pour le redressement des griefs et l'expression de plus en plus affirmée des revendications de la population dont, en particulier, le « Courrier de l'Escaut » se fait alors l'écho (8).

C'est dans ce contexte que, le 27 août, parvient à Tournai la nouvelle de l'émeute et des événements qui, à Bruxelles, ont suivi la représentation de *La Muette de Portici*. Le début d'agitation qui en résulte amène le bourgmestre et la Régence à prendre des mesures en vue de maintenir l'ordre (9), la principale étant la constitution d'une garde bourgeoise dont les effectifs (environ 700 hommes) viennent ainsi s'ajouter à ceux de la garde communale ou *schutterij* (468 hommes au 28 juillet), sans oublier les quelque 1.600 hommes qui forment la garnison renforcée de la citadelle et des casernes de la ville (10).

Le Tournaisien Barthélémy Du Mortier, fondateur du « Courrier de l'Escaut » en 1829 et député au Congrès National.

Barthelémy Du Mortier uit Doornik, stichter van de « Courrier de l'Escaut » (1829) en lid van het Nationaal Congres

En même temps qu'il annonce ces mesures au gouverneur du Hainaut, le bourgmestre renouvelle ses inquiétudes à propos des conséquences éventuelles du malaise social : « *Les habitants notables de Tournay sont bien disposés et j'espère que nous parerons le coup mais je ne puis vous dissimuler que le commerce va se trouver embarrassé; il ne trouve plus à escompter ses billets, les bourses se ferment, la confiance disparaît; déjà trois petits fabricants ont renvoyé leurs ouvriers; les ouvriers du rivage se remuent; si cette classe reste sans pain, je ne pourrai maintenir l'ordre* » (11).

Mais, et c'est là un élément nouveau, il fait pour la première fois allusion au malaise général qui s'est emparé de la population : «*Enfin, Monsieur le Gouverneur, il est plus que temps qu'on fasse des concessions, qu'on rétablisse l'équilibre, qu'on fasse disparaître la préférence pour les hommes du nord du royaume (...). Je dois vous l'avouer, les têtes sont montées et ce ne sera qu'en faisant droit à quelques objets qui choquent et provoquent des résistances, qu'on rétablira réellement la paix et l'harmonie entre le trône et la nation* ».

Ce disant et même si les mesures prises s'avèrent suffisantes pour ramener l'ordre (12), le bourgmestre ne fait que traduire l'inquiétude qui commence à gagner une Régence pusillanime et hésitante parce que divisée. Des orangistes notoires y coexistent en effet avec des opposants au régime hollandais (13), le bourgmestre adoptant, quant à lui, une attitude plus ambiguë mais n'ayant finalement pas de sympathie particulière pour les seconds (14).

En proie à des divisions, la Régence se réfugie dès lors dans l'attentisme à l'égard des revendications de ses administrés et ce, malgré les pressions que ne manquent certainement pas d'exercer les opposants qui en font partie. Il est vrai qu'elle doit tenir compte également de cette autre pression que constitue la présence d'importantes troupes gouvernementales.

Quoi qu'il en soit et jusqu'au début du mois de septembre, la Régence ne se départit pas de son immobilisme et elle apparaît avant tout soucieuse de maintenir l'ordre tout en gardant, pour le reste, sa confiance au gouvernement et au Roi pour aboutir à une solution. Ainsi, le 2 septembre, exprime-t-elle, dans une proclamation aux habitants (15), « *la certitude que notre Monarchie accueillera, sans hésiter, les justes réclamations qui lui ont été faites, et qu'à l'avenir, l'exécution franche et entière de la Loi fondamentale assurera à la Nation belge l'exercice de tous les droits constitutionnels qui lui ont été promis et jurés* ». En attendant, ajoute-t-elle, « *Continuez, habitants de Tournay, à vous livrer avec sécurité à vos affaires, à vos travaux industriels; au milieu des espérances d'une prompte et complète réparation, moins que jamais la malveillance réussira à vous troubler* ». Car, et ici transparaît à nouveau l'inquiétude devant les risques d'un bouleversement social : « *Dans tous les temps et dans toutes les occasions, le peuple de Tournay a donné des preuves de son amour pour l'ordre : respect aux personnes et aux propriétés fut toujours sa devise. Il sait, il a compris que toute autre conduite ne pourrait que tarir dans leurs sources ses moyens d'existence* ».

Si, par cette proclamation, la Régence est sortie quelque peu de sa réserve en faisant état des « justes réclamations » de la population, il n'en reste pas moins qu'elle ne les a pas encore véritablement prises en charge et le « Courrier de l'Escaut » lui rappelle à juste titre que la Loi fondamentale « *lui impose l'obligation d'appuyer les intérêts de ses administrés auprès du Roi et des États de la province* » (16).

Aussi les pressions continuent-elles à s'exercer sur la Régence pour qu'elle mette fin à son inertie. Elles sont le fait, en particulier, du « Courrier de l'Escaut » mais aussi de la garde bourgeoise qui craint que le gouvernement ne tire argument de la tranquillité de Tournai pour affirmer que ses habitants ne partagent pas l'opinion des autres villes et qui est également soucieuse de ne pas se voir prêter des opinions conservatrices : aussi et afin que son silence « *ne puisse pas être pris comme une marque d'adhésion tacite* », tient-elle à affirmer qu'elle n'a pas pris les armes « *pour la défense d'un Ministère éminemment hostile envers nos provinces* » et demande-t-elle à la Régence « *d'adresser au gouvernement une réclamation respectueusement énergique pour le redressement des griefs qui lui ont été tant et tant de fois signalés et toujours en vain* » (17).

Ces pressions ne vont pas tarder à produire leur effet : le 4 septembre, la Régence sort enfin de sa réserve et publie une adresse au Roi qui reprend les principales revendications de la population et réclame « *la séparation des provinces septentrionales et méridionales, sous les rapports législatif, administratif et financier; l'établissement de deux administrations distinctes, sous la même dynastie des Nassau* » (18). Le 8 septembre, la Régence admet également l'adoption et le port de couleurs distinctes de celles du royaume mais, toujours prudente, se prononce pour celles du Tournaisis et refuse que l'on y joigne les couleurs brabançonnes susceptibles de devenir celles de la Belgique (19).

Ces concessions n'empêchent toutefois pas une reprise de l'agitation. Mais comme la Régence croit toujours à une solution venant de La Haye qui rendrait inutile le recours à la force, elle apparaît rapidement plus soucieuse de contenir le mouvement naissant que d'y participer pleinement, d'autant plus qu'elle craint qu'à la faveur de ce mouvement n'éclate une insurrection populaire à caractère social. Aussi prend-elle des mesures draconiennes en vue d'assurer l'ordre et fait-elle appel à la garde bourgeoise, qui partage évidemment ses inquiétudes, pour réprimer durement les importantes manifestations des 8, 9 et 10 septembre (20).

Le calme qui en résulte dans les jours suivants est cependant trompeur car en fait, la température ne cesse de monter : l'intransigeance royale renforce l'exaspération, tandis que les mesures militaires prises par les Hollandais créent un lourd climat d'inquiétude entretenu en outre par la menace de troubles que pourraint provoquer les ouvriers des carrières des environs de la ville particulièrement touchés par le chômage (21). Le 16 septembre, la décision du Roi de recourir à la force réduit à néant toute possibilité d'entente et l'intervention militaire du 23 déclenche la phase décisive de la révolution à Bruxelles ainsi que le soulèvement national. Les événements vont dès lors se précipiter à Tournai qui connaît sa journée révolutionnaire le 28 septembre (22). L'impossibilité d'une solution pacifi-

que va en effet vaincre les dernières réticences des bourgeois patriotes et les amener à prendre les armes aux côtés du peuple (23) dont ils vont réussir fort habilement à canaliser le mouvement en le confinant dans une lutte pour les libertés et l'indépendance nationale, l'empêchant ainsi de dégénérer en une insurrection prolétarienne et sociale.

C'est donc le 28 à l'aube qu'éclate le soulèvement mais cette journée ne s'avère pas décisive même si elle affaiblit considérablement l'autorité militaire contrainte de procéder à l'évacuation de presque toutes les casernes et de remettre les portes de la ville à la garde bourgeoise qui — incontestable victoire pour le petit peuple — incorpore désormais des ouvriers et des artisans sur décision de la Régence. Quant à cette dernière, elle a joué jusqu'ici un rôle modérateur : craignant un tir de la citadelle sur la ville et la mise en état de siège de celle-ci, elle s'est engagée dans une négociation avec le général François-Xavier de Wautier qui commande la garnison, obtenant qu'il renonce provisoirement au recours à la force et consente à une première capitulation.

Le 29 septembre, la Régence se sépare cette fois nettement de La Haye en reconnaissant le Gouvernement Provisoire établi à Bruxelles, non sans avoir encore fait preuve d'une certaine hésitation. C'est qu'en effet : « *La première pensée généralement manifestée est de ne pas se décider en pareille matière d'après les affections ou opinions politiques personnelles, mais d'après l'intérêt bien pesé de la ville et de ses habitants; il fallait apprécier tout à la fois les conséquences d'une adhésion ou d'un refus. Il y avait à choisir entre deux dangers, le bombardement de la ville par la citadelle, et le soulèvement du peuple. Dans cette hypothèse très probable, la ville se trouvait exposée aux plus graves désordres à l'intérieur, et ces désordres pourraient conduire à des provocations contre la citadelle, de nature à réaliser la première crainte, le bombardement* » (24). Quoi qu'il en soit et après avoir obtenu une formulation du texte qui lui paraissait moins lourde de conséquences, la Régence décide finalement de souscrire à l'acte d'adhésion et ce, en présence de deux délégués du Gouvernement Provisoire, le vicomte de Nieuport et le colonel Hotton, mais en l'absence du bourgmestre et des échevins « les uns retenus ailleurs par un service public, les autres indisposés », Charles Lecocq occupant le fauteuil du comte de Béthune qui sera révoqué le 12 octobre.

Une fois obtenue l'adhésion de la Régence, les délégués du Gouvernement Provisoire vont porter tous leurs efforts vers la capitulation des troupes belges et hollandaises de la garnison retranchées dans la citadelle et la caserne Saint-Jean. Devant les atermoiements du général de Wautier, ils sont partisans de recourir à la force en invitant les habitants à prendre les armes, perspective qui n'enchante guère la Régence toujours soucieuse d'éviter « un soulèvement de la populace » d'autant plus susceptible de dégénérer que la tension sociale persiste en dépit des mesures prises pour l'apaiser (25). La violence ne sera toutefois pas nécessaire pour obtenir une capitulation à laquelle de Wautier va se trouver acculé le 1er octobre en raison de la désertion des troupes belges gagnées à la cause de la révolution (26).

La capitulation de la citadelle marque donc à Tournai le succès définitif de la révolution, la désertion massive des miliciens et des officiers belges constituant l'élément déterminant de ce succès. Cela étant et si la désagrégation de l'armée royale fut une des causes essentielles du triomphe de la révolution en province, il convient de ne pas négliger pour autant la part qu'y a prise le peuple (27).

Ainsi, et c'est le cas à Tournai, l'agitation et les démonstrations violentes du peuple exercèrent incontestablement une pression efficace sur les autorités locales pour qu'elles mettent fin à leur attentisme et négocient avec le pouvoir militaire pour l'amener finalement à la capitulation. Autorités locales dont l'attentisme s'explique par le fait qu'elles sont constituées d'éléments appartenant à la noblesse et à la bourgeoisie qui veulent rester dans les limites de la légalité et attendent plutôt une solution des délibérations de La Haye, tout en ne croyant pas à une victoire populaire que par ailleurs ils craignent devant la perspective de la remise en cause d'un ordre économique et social qui leur est favorable.

L'inquiétude exprimée par le bourgmestre de Tournai dès la fin du mois d'août et le souci du maintien de l'ordre qui anime avant tout la Régence lors des premiers troubles sont à cet égard particulièrement significatifs. Et lorsque se déclenche la révolution, c'est encore la crainte qu'à sa faveur n'éclate une insurrection sociale qui va conditionner le comportement de cette même Régence confrontée à la réalité d'une ville qui, sur 24.000 habitants, compte 16.000 personnes tributaires de la charité publique (28).

Au total et s'il est évident que la révolution de 1830 doit être considérée comme une insurrection nationale et non comme un soulèvement social, il n'en reste pas moins que, comme l'atteste l'exemple de Tournai, la situation difficile qui était alors celle du peuple a eu ses répercussions sur l'ensemble des événements (*).

Notes

(1) Dans la *Revue Tournaisienne*, t.I, 1905, pp. 143-151, 165-171, 178-181, 198-212, 214-219 et t.II, 1906, pp. 7-11; tirage à part sous le titre *Les milices citoyennes de Tournai de 1830 à 1832. Etude précédée d'une notice sur ces mêmes corps de 1803 à 1829*, Tournai, 1906 (voir les pp. 55-169).

(2) Voir à ce sujet mon article sur *La révolution belge à Tournai et les débuts turbulents d'un journal*, pp. 1-10 du catalogue de l'exposition organisée à Tournai du 2 au 17 octobre 1979 à l'occasion du 150e anniversaire du « Courrier de l'Escaut », catalogue publié sous le titre *La vie d'une région. Le Hainaut occidental dans le miroir d'un journal régional (1829-1979)*. C'est dans l'introduction de cet article que l'on trouvera les éléments d'information heuristique donnant notamment les précisions voulues sur les sources dont il vient d'être question.

(3) Grâce essentiellement à l'étude de Soil de Moriamé à laquelle on peut ajouter l'exposé des principaux événements dû à L. VERRIEST, *Tournai et la Révolution belge*, dans la *Revue Tournaisienne*, t.I, 1905, pp. 33-37, 55-57, 75-78 et 96-99. Voir évidemment aussi R. DEMOULIN, *Les Journées de Septembre à Bruxelles et en Province. Etude critique d'après les sources*, Liège-Paris, 1934, pp. 189-191 et 229-234, qui a fort logiquement fait de Soil sa source principale.

(4) La Haye, Algemeen Rijksarchief (A.R.A.), *Ministerie van Binnenlandse Zaken, Kabinet*, 28, dossier 973, pièce 20 : rapport adressé le 13 août par le comte de Béthune, bourgmestre de Tournai, à Ferdinand de Macar, gouverneur du Hainaut, et dont les principaux passages ont été reproduits par C. GERRETSON, *Muiterij en Scheuring (1830)*, t.II, Anvers, 1936, pp. 196-197.

(5) *Ibidem*, pièce 19, lettre de de Macar au ministre de l'Intérieur, Edmond de la Coste, 14 août (éd. en partie par GERRETSON, *op. cit.*, t. II, p. 196); pièce 43, de Béthune à de Macar, 22 août.

(6) *Ibidem*, pièce 43, éd. A. SMITS, *Instructies aan en rapporten van gouverneurs uit 1830*, dans *Bijdragen en Mededelingen van het Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht*, t. LXXVII, 1949, pp. 298-299.

(7) DEMOULIN, *Les Journées de Septembre...*, pp. 91-93 et *La Révolution de 1830*, Bruxelles, 1950, pp. 11-13. L'industrie, notamment, connaît des problèmes car elle souffre des conséquences d'un développement trop rapide et de la surproduction qui ralentit les affaires et laisse de nombreux ouvriers en chômage. Ainsi, dans sa lettre du 22 août, le bourgmestre évoque-t-il les difficultés de la manufacture royale de tapis de Tournai reprise en 1828 par Schumacker, Overman et Cie et qui, ne pouvant écouler tous ses produits, voit ses magasins encombrés de marchandises et se trouvera bientôt dans l'impossibilité de payer ses ouvriers, réclamant dès lors au gouvernement des secours pressants qu'elle n'obtiendra qu'en partie (A.R.A., *Staatssecretarie*, Geheim, 5736, 21 septembre 1830, 0[33], décision royale du 21 septembre faisant suite à un rapport du ministre des Finances daté du 18, rapport publié par SMITS, *op. cit.*, *loc. cit.*, pp. 252-253; *Staatssecretarie*, 3473, 28 septembre 1830, n° 10, nouvelles requêtes de Schumacker et Overman et avis du ministre de l'Industrie, 13, 21 et 22 septembre).

(8) O. LEDUC, *La Révolution de 1830 à Tournai et la presse*, Tournai, 1905, pp. 17-20; NAZET, *La révolution belge...*, *loc. cit.*, pp. 3-4.

(9) A.R.A., *Binnenlandse Zaken, Kabinet*, 29, dossier 973, pièce 202, rapport adressé le 28 août par de Béthune à de Macar; SOIL DE MORIAMÉ, *op. cit.*, *loc. cit.*, t. I, pp. 143-146.

(10) GERRETSON, *op. cit.*, t. II, p. 135. Sur le renforcement de la garnison, voir A.R.A., *Staatssecretarie*, 3457, 1er septembre 1830, n° 20 et 3459, 4 septembre 1830, n° 40.

(11) A.R.A., *Binnenlandse Zaken, Kabinet*, 29, dossier 973, pièce 202 citée ci-dessus n. 9. Les inquiétudes du bourgmestre sont partagées par le gouverneur du Hainaut dans une lettre qu'il écrit le 2 septembre au ministre de l'Intérieur (A.R.A., *Binnenlandse Zaken*, 1117, 4 septembre 1830, A I[a] C, éd. SMITS, pp. 309-311).

(12) Rapport adressé le 30 août par de Béthune à de Macar (A.R.A., *Binnenlandse Zaken, Kabinet*, 29, dossier 973, pièce 210, extrait publié par SMITS, p. 306); lettres de de Macar à de la Coste, 1er et 2 septembre (*Ibidem*, pièces 215 et 216, éd. SMITS, pp. 307-309).

(13) Parmi les membres de la Régence dont les sources permettent de préciser la tendance, deux échevins, Charles Le Hon et Désiré Dehulst, ainsi que Lactance Allard et Jean-Baptiste Thiéfry sont orangistes, tandis que François du Bus, Benoît-Vincent Vinchent, Jean-Baptiste de le Vingne, Léopold Lefebvre et Charles Lecocq appartiennent à l'opposition (E. WITTE, *Politieke machtsstrijd in en om de voornaamste belgische steden 1830-1848*, Bruxelles, 1973, t.I, p. 28 et n. 59, 60; t. II, pp 16 et 22).

(14) Si l'attitude du comte de Béthune aux Etats-Généraux peut donner à penser qu'il rejoint certaines vues de l'opposition et si elle provoque des réserves de la part du Roi quant à la reconduction de sa charge, ces réticences ne sont pas partagées par le gouverneur du Hainaut qui ne tarit pas d'éloges à son sujet (A.R.A., *Staatssecretarie*, Geheim, 5730, 27 avril 1830, X[13], rapport adressé au Roi le 19 avril). Le bourgmestre n'a d'ailleurs pas participé au banquet patriotique organisé à Tournai le 24 août 1829 en l'honneur de l'opposition hennuyère aux Etats-Généraux (*Relation du banquet patriotique offert aux députés du Hainaut, le jour de la fête du Roi, 24 août 1829*, Tournai, s.d. (1829), p. 10; *Feuille de Tournay*, n° 3045, 28 août 1829, pp. 285-288; *Courrier des Pays-Bas*, n° 241, 29 août 1829, p. 2, col. 3). Son attitude très ferme lors de l'incident de l'athénée; le fait qu'il attende le 28 août 1830 pour faire enfin mention de griefs exprimés pourtant depuis longtemps par la population; le ton de sa correspondance avec le gouverneur du Hainaut qui le fait apparaître en outre et essentiellement comme un homme d'ordre, tout cela nous semble devoir nuancer le point de vue d'E. WITTE, *op. cit.*, t.I, pp. 20-22, qui le range parmi les opposants. Son comportement lors des événements de la révolution et sa révocation, le 12 octobre, par le Gouvernement Provisoire, ne peuvent que conforter notre opinion à cet égard.

(15) Ed. VERRIEST, *op. cit.*, *loc. cit.*, pp. 34-35.

(16) N° 139 du 2 septembre 1830, p. 3, col. 1.

(17) Adresse à la Régence du 3 septembre, éd. VERRIEST, pp. 35-36.

(18) A.R.A., *Staatssecretarie*, 3478, 9 octobre 1830, n° 27, éd. VERRIEST, pp. 36-37.

(19) SOIL DE MORIAMÉ, pp. 148-149; VERRIEST, pp. 55-56.

(20) SOIL DE MORIAMÉ, pp. 149-151; VERRIEST, pp. 56-57; DEMOULIN, *Les Journées de Septembre...*, pp. 190-191.

(21) SOIL DE MORIAMÉ, pp. 179-181.

(22) Sur cette journée et les événements qui vont aboutir, le 1er octobre, à la capitulation de la citadelle, on se référera surtout et une fois de plus à SOIL DE MORIAMÉ, pp. 198-212 et à DEMOULIN, *op. cit.*, pp. 229-234. Voir aussi mon article consacré à *Un témoignage de Barthélemy Dumortier sur son rôle lors de la révolution de 1830 à Tournai*, dans *Société Royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai. Bulletin d'information*, 3e année, 1979, n° 4, pp. 17-22.

(23) Comme cela ressort clairement d'un document qui, à cet égard, est d'un intérêt primordial, à savoir le rapport sur les services rendus à la révolution par les Tournaisiens, rédigé en 1834 par Barthélemy Dumortier pour la Commission des Récompenses (Bruxelles, Archives du Musée Royal de l'Armée, fonds 1830-1839, boîte 1, n° 2[1]). Les listes détaillées qu'il dresse à cette occasion font bien apparaître qu'à côté de nombreux ouvriers, artisans et petits commerçants, figurent également des magistrats, des fonctionnaires, des membres de professions libérales, des propriétaires, des rentiers et des négociants. Cette constatation rejoint d'ailleurs celles déjà faites, d'une manière générale, par R. DEMOULIN, *La classe sociale des insurgés de septembre 1830*, dans *Annales du XXIXe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique (Liège 1932)*, pp. 150-154. A noter encore que le rapport de Dumortier est plus exhaustif et détaillé que la liste des postulants à la croix de fer publiée par le *Bulletin officiel des lois et arrêtés royaux de la Belgique*, t.XI, 1er semestre 1835, XXIII, annexe au n° 194, mais qu'il pourrait être utilement complété par les états de services de ces mêmes postulants conservés dans les archives du gouvernement provincial.

(24) Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil de Régence du 29.9.1830, publié par SOIL DE MORIAMÉ, p. 204.

(25) « *Un rassemblement de 400 personnes s'étant présenté ce matin à la porte d'un membre du Comité de charité de Sainte-Marguerite, et vu la nécessité de remédier à cette espèce de désordre, qui pourrait aller croissant si des mesures promptes n'étaient pas prises pour l'arrêter, la Commission de l'Intérieur se retire dans son bureau et revient immédiatement après présenter un projet qui est adopté pour être imprimé et publié. Nous nous contenterons de dire en résumé qu'il annonce de nouvelles distributions et promet du travail aux ouvriers. En même temps, une circulaire aux maîtres des pauvres les engage à visiter fréquemment les pauvres de leur quartier, à les engager au calme et à les inviter à remettre les armes qu'ils peuvent détenir* », extrait du procès-verbal de la séance du 30.9.1830, publié par SOIL DE MORIAMÉ, p. 207.

(26) A côté des procès-verbaux des séances du Conseil de Régence publiés et utilisés par Soil de Moriamé, d'autres sources fournissent d'utiles données sur les circonstances de la reddition de Tournai, à savoir : les mémoires du général de Wautier publiés et annotés par L. LECONTE dans le *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. XC, 1926, pp. 110-117; les documents du dossier L.J. HOTTON conservés à la Bibliothèque du Musée Royal de l'Armée à Bruxelles, *Dossiers Officiers*, n° 2312 et exploités par le même L. LECONTE, *A propos de la reddition des places d'Ath et de Tournai (1830). Le colonel chevalier Louis-Joseph Hotton*, dans *Annales du Cercle Royal Archéologique d'Ath et de la Région*, t. XXXV, 1951, pp. 16-20; un dossier sur Hotton aux Archives de l'État à Tournai, *Archives de la Ville de Tournai*, 10e l. Appia.

(27) Comme l'a fort bien montré R. DEMOULIN dans *Les Journées de Septembre...*, pp. 252 et suiv., ainsi que dans *La Révolution de 1830*, pp. 109-117.

(28) Ces chiffres sont cités dans le procès-verbal de la séance du 30 septembre du Conseil de Régence (SOIL DE MORIAMÉ, p. 208). — Des motivations identiques ont inspiré l'attitude de la Régence de Mons, pour prendre un exemple qui reste dans le cadre du Hainaut et qui vient d'être réétudié de manière approfondie par P. LEFEVRE, *La révolution de 1830 à Mons (1er août-1er octobre 1830)*, dans *Revue Belge d'Histoire Militaire*, t. XXIII, 1979, pp. 199-218 et 323-344.

(*) Le texte de cette communication fera l'objet d'un plus long développement dans un article qui sera publié en 1981 dans les *Mémoires de la Société Royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai*.